

RFC 2826 : IAB Technical Comment on the Unique DNS Root

Stéphane Bortzmeyer
<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 9 juillet 2006

Date de publication du RFC : Mai 2000

<http://www.bortzmeyer.org/2826.html>

C'est un RFC très politique et qui est donc signé par tout l'IAB. Il explique l'importance d'avoir une racine unique pour le DNS.

Les RFC qui décrivent techniquement le DNS spécifient le protocole, le format de paquets... et l'organisation des données sous forme d'un arbre. Mais ils ne précisent pas si cette arbre doit être unique ou pas. Actuellement, l'écrasante majorité des utilisateurs de l'Internet utilisent le même arbre, celui dont la racine est géré par une marionnette du gouvernement états-unien, l'ICANN. Or, il existe d'autres arbres, parfois sérieux comme ORSN <<http://www.orsn.net/>> (que j'utilise à la maison, donc en ce moment) et parfois fantaisistes ou malhonnêtes. Chacun de ces arbres (on dit souvent "chacune de ces racines") a sa propre liste de TLD et un nom de domaine n'a donc pas forcément la même signification partout.

Alors, faut-il promouvoir ou au contraire décourager l'usage de ces racines, parfois pompeusement nommées "racines alternatives" (alors que la plupart ne comptent que quelques PC dans des garages)? Notre RFC est la réponse officielle de l'IAB sur ce sujet. Il commence par annoncer clairement qu'il est nécessaire de garder une racine unique. Le principal argument est que la multiplicité des racines n'empêcherait pas la communication (puisque c'est le même protocole DNS) mais lui ferait perdre sa sémantique, puisque le même URL pourrait mener à deux pages Web différentes ou que la même adresse de courrier pourrait arriver à un destinataire ou à l'autre selon la racine DNS utilisée.

À noter que l'équivalent politicien de notre RFC est le document ICP-3 <<https://www.icann.org/icp/icp-3.htm>> de l'ICANN, où l'ICANN proclame son refus de toute concurrence.

L'argument de l'IAB est tout à fait juste (si on veut qu'un nom soit sans ambigüité, il **faut** une racine unique). Mais l'IAB va souvent trop loin en faisant de cette contrainte bien raisonnable une sorte de loi de la nature, qui serait imposée par le protocole DNS lui-même. Le RFC oscille en permanence entre des rappels pratiques très justes et des affirmations parfois imprudentes sur la nécessaire unicité de tout nom.